



## AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – BUDGET COMMUNE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES / EXCEDENT	DEPENSES / DEFICIT	RECETTES
Reports 2020		205 214,00 €	63 926,25 €	
Résultats de l'exercice	213 127,76 €	328 065,87 €	61 981,69 €	118 904,26 €
Total	213 127,76 €	533 279,87 €	125 907,94 €	118 904,26 €
Résultats de clôture		320 152,11 €	7 003,68 €	

Besoin de financement	7 003,68 €
Restes à réaliser 2020	120 299,15 €
Besoin total de financement	127 302,83 €

AFFECTATION DE RESULTAT	
INVESTISSEMENT (1068)	127 302,83 €
FONCTIONNEMENT (002)	192 849,28 €

Considérant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, le conseil municipal décide

**1° - D'AFFECTER** la somme de **127 302,83€ au compte 1068** (investissement)

**2° - D'AFFECTER** la somme de **192 849,28 au compte 002** (fonctionnement)

*Votants : 14 -- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

### VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Il expose le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. A ce titre, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mais bénéficient d'une compensation intégrale.

Les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçues par l'Etat. Le taux de référence de la TFPB pour 2021 est donc 38,41% (14,95% : taux communal 2020 + 23,46% : taux départemental 2020). La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année, à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB.

M. le Maire propose, pour l'année 2021, de ne pas augmenter les taux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe le taux des taxes directes locales comme suit :

**Taxe foncière bâti : 38,41%**  
**Taxe foncière non-bâti : 156,29%**

*Votants : 14 -- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2021.  
Le conseil municipal approuve le BP 2021, comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
510 566,51 €	510 566,51 €	531 489,47 €	531 489,47 €

Votants : 14 -- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## ADOPTION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE 2020

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 du budget Energie Photovoltaïque, établi par Mme Armele CAU, Trésorière de Figeac.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020.

Votants : 14 -- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Rapporteur : M. Michel Guglielmetti

L'exercice 2020 du budget Energie Photovoltaïque étant clos, est soumis à l'approbation du Conseil municipal le Compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES / EXCEDENT	DEPENSES / DEFICIT	RECETTES
Reports 2020		6 367,08 €		842,83
Résultats de l'exercice	1 569,72 €	503,37 €	2 504,91 €	1 281,69 €
Total	1 569,72 €	6 870,45 €	2 504,91 €	2 124,52 €
Résultats de clôture		5 300,73 €	380,39 €	

La section d'exploitation présente un **solde excédentaire** de 5 300,73€.

La section d'investissement présente un **solde déficitaire** de 380,39€.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Votants : 12 -- Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

## AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES / EXCEDENT	DEPENSES / DEFICIT	RECETTES
Reports 2020		6 367,08 €		842,83
Résultats de l'exercice	1 569,72 €	503,37 €	2 504,91 €	1 281,69 €
Total	1 569,72 €	6 870,45 €	2 504,91 €	2 124,52 €
Résultats de clôture		5 300,73 €	380,39 €	

Besoin de financement	380,39 €
Restes à réaliser 2020	0,00 €
Besoin total de financement	<b>380,39 €</b>

<b>AFFECTATION DE RÉSULTAT</b>	
INVESTISSEMENT (1068)	<b>380,39 €</b>
FONCTIONNEMENT (002)	<b>4 920,34 €</b>

Considérant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, le conseil municipal décide

**1° - D'AFFECTER** la somme de **380,39€ au compte 1068** (investissement)

**2° - D'AFFECTER** la somme de **4 920,34 au compte 002** (fonctionnement)

Votants : 14 -- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget Energie Photovoltaïque pour l'exercice 2021.

Le conseil municipal approuve le BP 2021, comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>6 120,34 €</b>	<b>6 120,34 €</b>	<b>2 546,24 €</b>	<b>2 546,24 €</b>

Votants : 14 -- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS EXCEPTIONNELLES**

Monsieur le Maire propose de voter le montant des subventions allouées aux associations. Il propose de retenir le même montant annuel habituellement versé, mais d'accorder une subvention plus importante aux restos du cœur, compte-tenu du contexte actuel difficile (+ 100€). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de voter les subventions suivantes :

- Issendolus Animation .....	<b>300 € (500€ l'an dernier)</b>
- Patrimoine matériel et immatériel d'Issendolus :.....	<b>500€</b>
- Club du Temps Libre .....	<b>100€</b>
- Club Saint-Hubert .....	<b>75 €</b>
- Société de chasse APNCI .....	<b>75 €</b>
- CUMA .....	<b>75€</b>
- Élan Marivalois .....	<b>230 €</b>
- Le Séchoir .....	<b>100€</b>
- Mutuelle Coups durs .....	<b>50€</b>
- AMA Rocamadour .....	<b>70€</b>
- AMA Boissor .....	<b>70€</b>
- Cyclo Causse Issendolus .....	<b>100€</b>
- Bleuets de France .....	<b>40€</b>
- Les restos du cœur .....	<b>250€</b>
- Le Téléthon .....	<b>150€</b>

Monsieur le Maire propose également de voter une aide exceptionnelle au bénéfice de deux jeunes étudiants : Corentin BRUNET et Romain BONNET dans le cadre de leur participation au raid du 4L Trophy édition 2022. Au regard de leur projet, il est proposé de voter une aide financière de 150€ qui permettra d'insérer le logo de la Commune sur la voiture. Il sera demandé aux étudiants de faire une présentation de la 4L au conseil municipal lorsque celle-ci sera prête.

*N'ont pas participé au vote, les conseillers membres d'une association susmentionnée*  
*Votants : 11 -- Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0*

### **SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SITE DE GABAUDET AVEC LE GRAND-FIGEAC**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de mise à disposition des biens meubles et immeubles du site martyr de Gabaudet avec la Communauté de communes du Grand-Figeac.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de cette mise à disposition et permettre au Grand-Figeac, dans l'exercice de ses compétences, de procéder au nettoyage des parcelles, à la réalisation et à l'aménagement du site et de ses abords (notamment par la création de parkings).

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise M. le Maire à signer ladite convention de mise à disposition.

*Votants : 14 -- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

### **RENOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX – PRÉSENTATION DES ENTREPRISES RETENUES**

Suite au lancement du marché public pour les travaux de rénovation des deux logements communaux du Bourg, plusieurs entreprises ont candidaté pour l'obtention du marché.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie deux fois pour examiner les offres et attribuer les lots.

Sont ainsi retenues les entreprises suivantes :

**Lot n°1 – GROS ŒUVRE : SARL DELPON CONSTRUCTION**

**Lot n°2 – CHARPENTE, COUVERTURE, ZINGUERIE : QUERCY TOITURE**

**Lot n°3 – MENUISERIES EXTERIEURES, INTERIEURES : BATI RENOV GRAMAT**

**Lot n°4 – PLATRERIE, ISOLATION, PEINTURE, SOLS SOUPLES : ALLIANCE 360**

**Lot n°5 – CARRELAGE, FAÏENCE : J. BATUT**

**Lot n°6 – ELECTRICITÉ : SARL CLARETY**

**Lot n°7 – CHAUFFAGE : SAS ENR2J**

**Lot n°8 – PLOMBERIE : EIRL SAINTE-MARIE**

Les travaux devraient débuter le lundi 19 avril 2021 jusqu'au mois de novembre 2021.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DSIL / FRANCE RELANCE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'Etat contribue chaque année au financement de nombreux projets d'investissements publics portés par les collectivités territoriales, notamment par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Compte tenu du contexte actuel, le gouvernement a acté un plan de relance massif pour soutenir et relancer l'investissement local et a ainsi accordé des dotations supplémentaires. M. le Maire propose que, dans le cadre du projet de rénovation des logements communaux, la Commune sollicite ce financement.

Le Conseil municipal décide de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DSIL afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et charge M. le Maire de signer toutes pièces à intervenir.

*Votants : 14 -- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

### **PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES REPAS DES ENFANTS SCOLARISÉS À GRAMAT**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2014, la Commune participe aux frais de restauration scolaire des familles dont les enfants sont scolarisés à l'école publique de Gramat à hauteur de

1,40€/repas, considérant que le coût d'un repas pour un enfant résidant hors Gramat est passé de **5,28€ à 5,48€**.

Compte tenu du contexte actuel et dans l'objectif d'actualiser cette aide financière, M. le Maire propose de renouveler la convention de participation au financement des repas des enfants de la Commune avec la Ville de Gramat et propose de voter un nouveau montant : **1,60€/repas**.

Le Conseil Municipal valide ce nouveau montant et charge M. le Maire de signer la convention avec la Mairie de Gramat.

*Les conseillers dont les enfants sont scolarisés à l'école de Gramat ne participent pas au vote.*

*Votants : 12 -- Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0*

### **SOUTIEN DE LA COMMUNE POUR L'INSTALLATION DE L'ENTREPRISE SKYVISION**

M. le Maire informe l'assemblée que l'entreprise française Skyvision, spécialisée dans la conception et la réalisation de télescopes, actuellement située en Dordogne souhaite déménager dans le Lot, qui est reconnu pour être la zone de plus faible pollution lumineuse de France. Récemment une visite a été organisée avec l'entreprise pour présenter les différents terrains situés sur la Commune susceptibles de convenir à leur installation.

M. le Maire souligne que la venue d'une telle entreprise sur la Commune constituerait un véritable atout pour le territoire, puisqu'en effet, il s'agit d'une entreprise reconnue par les passionnés d'astronomie, ainsi la vente de leurs produits permettrait la venue d'un nouveau type de tourisme, lié à leur activité.

Permettre l'installation d'une entreprise artisanale dans le village favoriserait également la démarche de dynamisation du centre-bourg. De plus, s'agissant d'une activité en plein développement, cela conduirait à la création d'emplois de manière pérenne.

Le Conseil municipal décide de soutenir l'installation de l'entreprise Skyvision sur la Commune et autorise M. le Maire à entreprendre les démarches pour permettre et faciliter leur venue.

*Votants : 14 -- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

### **FIXATION D'UN PRIX DE VENTE – TERRAIN « MOULIN A VENT »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le permis d'aménagement pour la création d'un lot au « Moulin à vent » a été déposé pour instruction auprès du service urbanisme du Grand-Figeac. Il propose à l'assemblée de déterminer le prix de vente du terrain.

Considérant que le terrain sera vendu non-viabilisé et qu'il se situe à l'intérieur d'un périmètre de protection du couvent de l'Hôpital-Beaulieu, ce qui implique par conséquent l'obligation pour le futur acheteur de respecter les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, le Conseil municipal décide de fixer le prix de vente du terrain à **10€/m<sup>2</sup>**.

*Votants : 14 -- Pour : 9 Contre : 4 Abstention : 1*

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Achat tables** : Un devis a été demandé à l'entreprise BIGMAT AYNAC pour l'achat de tables en bois. Après discussion, il est décidé de passer commande pour 4 tables, dans un premier temps, elles seront installées sur la place du Bourg, à l'Hôpital Beaulieu, à Lapeyrie et à Gary.
- **Cinéoiles** : Monsieur le Maire informe les conseillers que le Grand-Figeac propose aux communes l'organisation d'un ciné plein air au cours des mois de juin/juillet. Cette animation

est conditionnée à l'organisation d'un marché gourmand, repas champêtre par les associations communales et la Commune. En raison du contexte sanitaire actuel incertain, l'assemblée préfère de ne rien prévoir pour cette année et reporte l'organisation d'un ciné plein air à l'année prochaine.

- **Adressage de la commune** : M. le Maire informe les conseillers de la bonne avancée de la Commission adressage, puisqu'elle a répertorié l'ensemble des boîtes aux lettres des habitations et a émis des propositions de nomination de voies pour une majorité des planches. Une réunion devra prochainement être organisée.
- **AMF 46** : M. le Maire informe l'assemblée que M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, président de l'AMF46 à l'occasion de ses rencontres avec les Maires du département, devait venir à Issendolus ce jour. En raison du contexte actuel, cette réunion a été reportée au mois de mai.

M. le Maire rappelle que cette rencontre sera l'occasion de faire remonter les préoccupations locales, problématiques ou attentes de la Commune et invite l'ensemble des conseillers à émettre leurs observations.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 21h45.

Le Maire

Éric DUBARRY